

mandé l'établissement d'une "Gazette du Commerce", du genre de la "Gazette du Travail". Cette revue mensuelle, ou hebdomadaire, donnera le nom de toutes les compagnies nouvellement formées, avec les noms de leur siège social et de leurs directeurs.

La fermeture de bonne heure

On est de nouveau revenu devant la Chambre pour demander d'appuyer un amendement à la loi de fermeture de bonne heure pour obtenir un troisième soir. La Chambre affirmant l'attitude qu'elle a toujours tenue, s'est de nouveau prononcée pour la liberté du commerce, a refusé d'appuyer cet amendement.

La vente des meubles saisis

Depuis longtemps on se plaignait que les créanciers n'étaient pas assez avertis par les annonces de la vente des meubles saisis; à cette fin, la Chambre a demandé des amendements au code de procédure civile et ces amendements ont été soumis à la législature.

La Chambre et l'administration de la Justice

De toutes les classes, il n'en est pas, je crois, qui soit plus intéressée que le commerce, à la bonne administration des tribunaux. Le commerce a besoin qu'on administre la justice d'une façon expéditive. Les deux cours de justice qui nous intéressent le plus, nous, les hommes d'affaires, sont la Cour Supérieure et la Cour de Circuit.

Tous sont unanimes à dire qu'une grande amélioration a été faite à la Cour Supérieure; aujourd'hui, l'administration de ce tribunal est mieux coordonnée et sûrement plus efficace et nous en saurons gré à ceux qui sont les auteurs de ces réformes. Tel n'est pas le cas toutefois pour la Cour de Circuit. L'état des choses est déplorable à cette Cour, et c'est au point que nous évitons d'y avoir recours.

La Chambre de Commerce croyant que la nomination des juges additionnels apporterait un remède, a recommandé au gouvernement de faire droit à la demande générale, mais il semble que le mal n'est pas seulement dans le manque de juges, il serait ailleurs; alors toujours pour favoriser le commerce en mettant fin à l'imbroglio actuel, la Chambre a cru devoir demander aux gouvernements, tant fédéral que provincial, de faire une enquête sur l'administration de ce tribunal. C'est la seule solution qui reste.

La Chambre et les services publics

Une attribution des Chambres de commerce non moins importantes que celle de préparer la législation commerciale, est celle de s'occuper de l'exécution des travaux et de l'organisation des services publics, qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie tels que les ports, la navigation des fleuves et rivières, les canaux, la poste, les chemins de fer. Les routes.

La Chambre de Commerce n'est pas restée indifférente à tant de problèmes qui sollicitent l'attention des hommes d'affaires. Vous n'avez qu'à juger de son activité dans cette sphère.

Le port de Montréal

Les grands travaux entrepris par la Commission du Port sont poussés avec vigueur et avant peu Montréal, pourra s'enorgueillir de posséder un des ports les mieux outillés du continent. Telle est l'observation que tous les membres du conseil ont faite quand, le 3 octobre dernier, ils eurent l'avantage, sur une invitation des Commissaires, de faire une visite du port à bord du remorqueur "Sir Hugh Allan". Notre port est aujourd'hui pourvu de voies ferrées nombreuses, d'élevateurs considérables, de dragues puissantes, de quais superbes d'une solidité à toute épreuve. Tous ont admiré la force extraordinaire du monte-charge actionné à l'électricité qui se trouve sur le quai Edouard VII, et qui est

capable de monter aux planchers supérieurs une charge de dix tonnes.

Mais la Chambre ne s'est pas contentée d'admirer et elle a travaillé à rendre le plus de services possible au commerce, en ce qui concerne les facilités du port.

Un jour, on s'est plaint du mauvais état et du peu d'accommodation du bassin de radoub, et aussitôt elle s'est empressée de recommander au gouvernement de faire droit à la requête des propriétaires de bateaux de navigation intérieure en réparant le bassin et en établissant un tarif pour les bateaux, proportionné aux pieds cubes occupés par les navires, dans le bassin de radoub pendant les réparations.

Une des causes du retard dans la livraison des marchandises sur les quais, est sûrement le fait qu'elles sont déchargées des navires et mises sans ordre, or des plaintes ont été formulées à cet effet et la Chambre s'en est occupée. Elle a aussitôt demandé aux compagnies maritimes de faire tout leur possible pour accommoder le commerce en classant d'une façon plus rationnelle



M. Georges Gonthier,
Trésorier de la Chambre de Commerce du district de
Montréal

toutes les marchandises sur les quais. Les compagnies ont répondu dans le sens désiré.

Une question qui touche encore au port, c'est celle des assurances maritimes. La plainte est générale chez les exportateurs et les importateurs. On trouve trop élevés les taux d'assurances maritimes, étant données les améliorations qui ont été faites dans le port et dans le chenal et qui font du Saint-Laurent une des routes les plus sûres.

La Chambre a pris connaissance au cours de mon terme d'office d'un plaidoyer très juste de M. G.-W. Stephens, président de la Commission du port, en faveur d'un abaissement de ces taux; la Chambre s'en est aussitôt occupée et a recommandé au gouvernement de faire droit aux plaintes formulées, et depuis, les taux ont été réduits de 5c.

La route du Saint-Laurent

Les travaux qui se poursuivent dans le chenal du St-Laurent sont de plus en plus considérables et notre pays peut être fier de posséder la plus grande route fluviale du monde. Grâce